

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 10 août 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **3187 rue Thibodeau**

#### **Objet de la demande de dérogation mineure 2020-0032:**

La demande de dérogation mineure 2020-0032 vise à permettre le lotissement d'un terrain qui se localiserait de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois, alors que le règlement de lotissement no 378 stipule qu'en aucun cas, un terrain regroupé sous un seul numéro de lot ne pourra se localiser de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois.

Suite aux mesures mise en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 7 août à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier      A\S du service de l'urbanisme  
2450 rue Victoria,  
Sainte-Julienne, Québec  
J0K 2T0

Courriel      [urbanisme@sainte-julienne.com](mailto:urbanisme@sainte-julienne.com)

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-0032

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 22 juillet 2020.

*France Landry*

France Landry  
Secrétaire-trésorière / directrice générale